

Département du LOIRET
Arrondissement d'Orléans
SIVU
de Sully et Saint Père sur Loire
Tél. 02 38 36 20 08

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

RÉUNION DU S I V U

(Exécution des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Sully-sur-Loire et Saint Père-sur-Loire se réunira à la Mairie de Sully-sur-Loire, en Salle Justice :

le Mardi 5 mars 2024 à 16 h 30

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2024
- 2) Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Questions diverses

En mairie, le 26 février 2024

Le Président du SIVU
SIVU
SULLY-SUR-LOIRE
SAINT-PÈRE-SUR-LOIRE
LOIRET
JEAN-LUC RICLET